

CHANGEMENT DE GAZ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Septembre 2019

CONTEXTE

Avec la fin programmée du gisement de Groningue aux Pays-Bas, qui alimente en gaz naturel la région des Hauts-de-France, plusieurs centaines de milliers de foyers vont devoir modifier le réglage de leurs installations, voire changer les appareils les plus anciens.

GAZ NATUREL

Le « gaz B » de Hollande présente un moins grand pouvoir calorifique que le « gaz H » distribué dans le reste de la France. C'est pourquoi, il y a nécessité de procéder à certaines modifications des chaudières notamment en ce qui concerne la pression et le débit d'air qui arrive.

La région des Hauts-de-France est l'une des plus peuplées de France et l'une de celles où la rigueur climatique est la plus forte sur l'ensemble du territoire métropolitain. La demande de distribution en gaz y est donc élevée. Ce nouveau contexte oblige l'exploitant du réseau, GRDF, à définir une stratégie d'adaptation à ces nouveaux enjeux.

LES ETAPES DU PROJET D'ADAPTATION DES SYSTEMES CHEZ LES CLIENTS

ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES APPAREILS CHEZ CHAQUE CLIENT

- Selon la classification normée des appareils (EN437-directive des appareils à gaz 1993).
- Objectif : déterminer le niveau d'adaptation nécessaire, en suivant le manuel de conversion spécifique pour chaque modèle de chaque marque d'appareils

ETAPE 2 : ABAISSEMENT DE LA PRESSION (RESEAU ALIMENTE EN GAZ B)

- Dans la majorité des cas : par changement du régulateur individuel situé en amont du compteur pour les clients alimentés par un réseau Moyenne Pression (passage de 27 à 21 mbar).
- Pour les quelques clients situés sur le réseau Basse Pression : intervention au niveau du poste de détente réseau pour un groupe de clients.

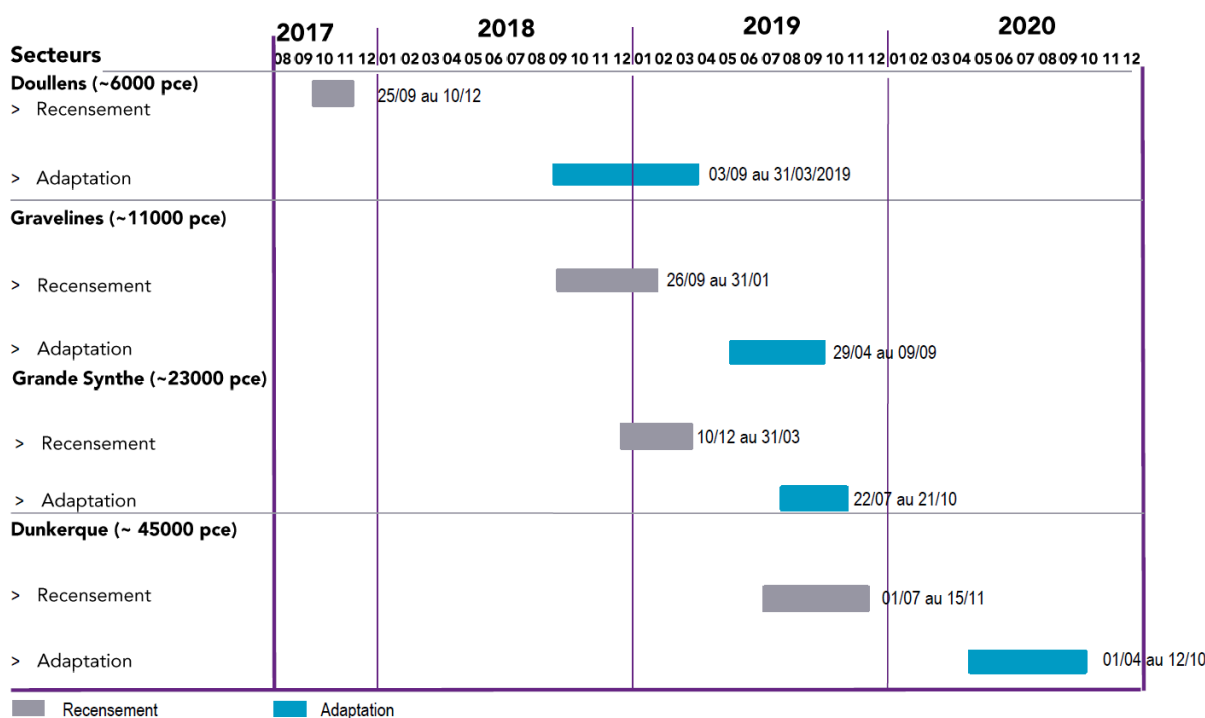
ETAPE 3 : ADAPTATION DES APPAREILS

- De nombreux appareils au fonctionnement indifférent aux deux types de gaz, ne nécessitent aucun réglage (gazinières, chauffe-eau et chaudières atmosphériques): I2E+.
- Certains appareils réglés spécifiquement pour le gaz B nécessitent un réglage pour les adapter au gaz H (principalement chaudières à condensation) : I2ESi, I2Er, et/ou un changement de pièce éventuel.
- Quelques appareils très anciens ou hors normes européennes pourront être à remplacer.

CLIENTS CHAUFFAGE COLLECTIF / TERTIAIRES /INDUSTRIE :

- Avant l'inventaire physique, une segmentation est faite entre les clients résidentiels (particuliers) et non résidentiels (tertiaire / industrie) par l'identification du NAF (secteur d'activité) du client
- Au moment de l'inventaire si le client n'a que des usages résidentiels au gaz naturel (chaudières < 70 kW, cuisson, production d'eau chaude, ...) et s'il n'a aucun process fonctionnant au gaz, il sera traité comme un client particulier et se retrouvera dans la liste des PCE attribués aux entreprises des groupements.
- Dans le cas contraire, GRDF demande aux clients de contacter leur prestataire habituel d'entretien afin d'établir un devis pour régler les installations des clients (réglages sur appareils alimentés au gaz naturel, changement éventuel des détentes sur réseau intérieur, ...). Le détenteur gaz est changé par les équipes GRDF

Les adhérents du SNEC, entreprises présentes sur ces segments de marché, peuvent dès à présent prendre contact avec GRDF pour valider les clients qui auraient pu les designer / contacter comme intervenant afin d'établir un devis de réglages.



Calendrier d'interventions par secteur

CONTACTS GRDF EN CHARGE DES CLIENTS TERTIAIRE / INDUSTRIE :

Thierry LANDAIS
 Chef de projet Adaptation gaz B / gaz H
 6, rue Condorcet
 75009 Paris
 Tel : 01 71 19 16 22 / 06 29 82 16 48
thierry.landais@grdf.fr

Claude PENIN
 Pilote Opérationnel Changement de Gaz
 Marché d'affaires
 GRDF clients - territoires Nord-Ouest
 12, Rue de L'île Mystérieuse
 80440 Boves - France
 Mob. : +33 6 58 06 15 16
claud.penin@grdf.fr